

ou qu'elle n'y prenne part; ensuite parce que nous voyons toutes les affaires politiques et commerciales de l'Europe s'organiser dans un sens opposé, dans un esprit presque hostile à ceux que nous suivons depuis deux ans. Les peuples qui voudraient nous imiter et nous tendre la main, sont enlacés dans les filets de la diplomatie ou comprimés par la force des bayonnettes! Or, dans l'urgence de sortir de notre isolement, pourrions-nous ailleurs tourner nos regards, sinon du côté de la France?

L'Angleterre est loin de nous; d'ailleurs son égoïsme mercantile qui lui fait convoiter Gènes, ne doit-il pas nous rendre circonspects à son égard? Nous n'avons rien à espérer du côté du nord: bien loin que les lumières et la liberté puissent venir de l'Orient comme autrefois, c'est là, c'est au nord que s'unissent aujourd'hui de grandes puissances pour conspirer la compression ou l'asservissement du midi.

C'est donc avec la France, messieurs, que nous devons établir et multiplier nos rapports commerciaux, politiques et sociaux. Sans implorer jamais une humble et servile protection, sachons nous rapprocher et dignement nous abriter sous les grandes ailes de cette généreuse et puissante nation, qui flattée de notre confiance et de nos sincères prévenances saurait au besoin déployer la force et la bravoure de ses armées pour secourir notre faiblesse et nos frontières menacées... Ce ne sont pas quelques misérables susceptibilités d'amour propre, ni les sacrifices de quelques milliers de francs dans nos recettes douanières, qu'il faut ici considérer; l'intérêt matériel n'est rien quand il s'agit de sauvegarder et l'honneur et la liberté.

Par le traité de la propriété littéraire nous nous joignons à nos excellents voisins pour assurer les droits si légitimes des écrivains, des compositeurs, contre d'ignobles et déplorables contrefaçons. Ce n'est pas seulement de notre part une marque de condescendance envers tous les hommes de grand mérite dont la France s'honore; c'est encore un acte de justice par lequel nous payons au génie un convenable tribut de reconnaissance. D'ailleurs un commerce réciproque, plus libre et plus étendu de librairie avec la France, nous mettra plus facilement au niveau des découvertes scientifiques et des grands produits intellectuels, et cela, d'autant plus à propos, messieurs, que les hommes de génie de notre pays sont souvent obligés, pour se faire connaître, de se lancer sur un plus grand théâtre que le nôtre. C'est de Paris plus d'une fois que nous reviennent les œuvres perfectionnées par le choc de la bonne critique et proclamées par l'éclatante voix de la renommée. D'ailleurs il en résultera pour nous des rapports scientifiques et littéraires plus fréquents et plus intimes; de là, un reflux incessant de lumières, une certaine délicatesse de goût, d'idées, de sentiments qu'on ne peut manquer d'acquérir par des relations habituelles avec un peuple qui est à la tête de la civilisation de l'Europe et du monde entier.

Par tous ces motifs, messieurs, reconnaissons dans les deux traités dont il s'agit ce qu'il y a de bon pour le présent, surtout de profitable pour l'avenir. N'oublions pas que c'est un nouveau jalon pour marquer et agrandir, par la suite, des voies commerciales et des relations amicales que nous devons cultiver et jamais négliger avec une nation, entre toutes, la plus voisine, la plus grande, surtout la plus sympathique à nos réformes civiles et politiques. Approuvons donc ces traités ratifiés déjà par nos plénipotentiaires et ceux de la France; nous ne pourrions les rejeter sans froisser l'amour-propre des uns et des autres, sans indisposer peut être contre nous nos excellents, mais très-susceptibles voisins, dans tous

les cas sans humilier les hommes de mérite et de cœur que sont à la tête de notre Gouvernement et dont les efforts patriotiques ne se sont jamais démentis au milieu des circonstances même les plus critiques.

Enfin, votons ces traités, MM., si non à cause des avantages matériels qu'il nous procurent actuellement du moins à cause des favorables conséquences politiques et sociales qu'on peut en espérer pour l'avenir de notre pays.

PRESIDENTE. La parola è al deputato Berruti.

BERRUTI. Signori, gravi al certo sono le considerazioni che possono aver indotto la maggioranza della vostra Commissione a dare adesione ai due trattati convenuti col Governo francese, intorno cui siamo oggi chiamati a deliberare.

Non isfugge primieramente quella di riguardi che vogliansi sempre usare inverso d'una nazione, la quale sia retta da qualsivoglia Governo, è però sempre designata ad essere la nostra naturale amica. E per vero sotto a questo aspetto la questione di una convenzione colla Francia si solleva al di sopra di ogni interesse materiale e presenta una facile soluzione, tanto più se si consideri che attualmente i trattati, i quali ne sono sottoposti, non si possono più considerare, per parte della Francia, come opera di un Gabinetto o di un plenipotenziario avversi a certe dottrine economiche, ma sibbene come espressione dei rappresentanti della nazione, dacchè l'Assemblea francese ammettevali senza opposizione di sorta.

Ma nel mentre debbonsi tenere in molto conto le considerazioni politiche, hassi però ad avvertire che queste non vadano a contrastare così di fronte gli interessi vitali del paese, che, oltre ad un sensibile svantaggio materiale, se ne ottengano risultati morali affatto opposti alle nostre intenzioni.

Pertanto, nel farmi ad esaminare le clausole principali del trattato di commercio e navigazione, quantunque convinto che nulla per noi si abbia a trasandare per mantenerci in buone relazioni colla Francia, non ho potuto a meno di riconoscere, come per parte nostra le concessioni fatte a questo paese sorpassino di tanto quelle a noi fatte, da non permettermi di dare a questo trattato la mia adesione.

Rappresentante di una fra le provincie maggiormente produttrici in vino, è naturale che la mia attenzione siasi più specialmente fermata su quella parte dell'articolo 12, dove è così notevolmente ribassata la tariffa per l'importazione dei vini francesi.

Ebbene, o signori, dovetti riconoscere che per siffatta concessione la nostra produzione vinicola rimane esposta alla più pericolosa concorrenza.

Ho sentito addursi dall'onorevole signor ministro d'agricoltura e commercio argomenti onde provare che per quanto sia rilevante questa riduzione, non si abbia per noi a temere una concorrenza qualunque. Non so se a lui sia riuscito di persuadere alcuno di voi, o signori, per mio conto dichiaro che no.

Da informazioni assunte da persone pratiche in questa materia so che il prezzo medio dei vini di Francia ne' suoi porti è di lire otto al più per ettolitro. La spesa di trasporto per la via di mare varia, a seconda delle distanze, da lire due a tre per ettolitro, per lo che, aggiunte le lire dieci per diritto d'entrata convenute in questo trattato, costerà un ettolitro di vino comune di Francia, trasportato al nostro litorale, la somma di lire 20 a 21.

So poi per propria esperienza che il prezzo medio dei nostri vini sul luogo di produzione è di lire 16 a 17 per ettolitro (e guai alla nostra industria vinicola se fosse solamente di lire 12, come mi sembra abbia asserito l'onorevole signor